

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRÉCIS DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.

La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

47, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES FOUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

ROUBAIX, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAYAT, LAFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Office de Publicité.

LE PROTECTORAT FRANÇAIS EN ORIENT

Nous avons parlé, à mainte reprise, du danger sérieux qui menace le protectorat français en Orient, si le gouvernement de la République ne modifie son attitude vis-à-vis de l'Église. Nous trouvons aujourd'hui, dans la correspondance d'Orient de la Revue Britannique...

Le Saint-Siège ne revendique nullement la protection directe des chrétiens d'Orient, lorsque la France avait résolu un plan parfaitement conçu. Il y a déjà longtemps qu'un Jésuite étranger, le P. Garin, me disait à moi-même sur le chantier de ses travaux, c'est-à-dire dans le Liban...

Les principes qui dirigent les écoles catholiques du Liban n'ont pas changé, que je sache, et ces écoles obtiennent toujours les mêmes résultats : on aurait cru que l'occupation anglaise de l'Égypte y refuserait l'usage de notre langue.

Malheureusement ces progrès qui se font tout seuls, en dépit de tout, ne sont pas favorisés par une direction constante et sans défaillance. Notre influence dans l'Orient est intimement liée à la protection du catholicisme, et, pour le maintenir, il faudrait inspirer de la confiance aux nombreux catholiques qui l'ont recherchée jusqu'ici, à commencer par leur chef suprême.

On voit le monde s'attard à l'événement d'un cabinet radical qui se verra hors d'état de continuer les traditions élémentaires de la France. Il en est même qui prétendent que le Pape serait le premier à le souhaiter, parce qu'il se trouverait affranchi de toute considération pour notre gloire passée, et aurait la liberté de continuer seul la tâche à laquelle nous aurions failli. Je crois qu'on exagère et que la dernière Encyclique a prouvé que le Pape était prêt à faire toutes les concessions compatibles avec ses devoirs, pour vivre en bons termes avec une forme de gouvernement qui, par elle-même, n'est pas plus hostile qu'une autre aux grands principes religieux sur lesquels se base le christianisme.

Toute cette question du protectorat se résume heureusement dans cette phrase de la Revue Britannique que le gouvernement français ne devrait jamais oublier. « L'influence de la France dans tout l'Orient est intimement liée à la protection du catholicisme, et, pour le maintenir, il faudrait inspirer de la confiance aux nombreux catholiques qui l'ont recherchée jusqu'ici à commencer par leur chef suprême. C'est le langage que nous avons constamment tenu dans le Moniteur et c'est celui des vrais amis de la France, de tous ceux qui ont à cœur de voir cette nation conserver ses nobles traditions et l'héritage de son glorieux passé. »

Si le gouvernement républicain devait persévérer vis-à-vis de l'Église dans son attitude hostile et persécutive, il fournirait une arme précieuse à ceux — et ils sont nombreux — qui jaloussent son influence traditionnelle en Orient et cherchent à lui ravir son protectorat. Il est donc pour la France d'un intérêt vital et suprême de vivre en paix avec l'Église et le Papauté. Si les républicains ne le comprennent pas, ce n'est pas le Saint-Siège, mais la France qui paiera les frais de cette folie impardonnable.

NOUVELLES DU JOUR

Incendie à Plymouth. — 12 victimes. Plymouth, 13 décembre. — Dans la matinée un incendie a éclaté dans un quartier très populeux. Le feu s'est propagé avec une grande rapidité et a fait douze victimes.

La divulgation du rapport Borgnis

Suivant le Figaro, M. Rochefort interrogerait le ministre dans deux ou trois jours, pour savoir si l'enquête ayant pour but de découvrir l'auteur de la divulgation du rapport Borgnis a été découverte.

Un incident

Le Figaro dit qu'à la suite de la lettre de Mgr Freppel interdisant la publication dans l'Union de l'Ouest du discours de l'archevêque de Rouen, celui-ci a écrit au pape pour lui déférer son cas et lui demander un jugement suprême.

Mgr Freppel

« Le gouvernement avait déféré au conseil d'État le mandement pastoral par lequel Mgr l'évêque d'Angers a publié dans son diocèse, sans attendre l'enregistrement officiel, la dernière encyclique du Pape. Ce recours pour abus vient d'être retiré, à la suite de la lettre adressée à M. le ministre de cultes par laquelle le prélat se défend d'avoir voulu, en publiant son mandement, enfreindre l'art. 1er de la loi de germinal an X, qu'il ne croyait pas applicable dans l'espèce, à raison du caractère purement doctrinal du document. »

La comtesse de Chambord

Vienna, 13 décembre. — Madame la comtesse de Chambord a été souffrante, ces temps derniers. Mais elle est entrée en convalescence, et son état n'inspire aucune inquiétude.

Un infortuné drame

Bessèges, 13 décembre. — Un individu domicilié rue St-Ambroix, a tué sa mère à coups de lauch et s'est ensuite suicidé.

Au Vatican

Rome, 13 décembre. — Le Pape a reçu l'évêque d'Orléans en audience de corps. Demain il recevra l'évêque de Verdun; ils partiront lundi. L'acte de médiation pontificale des Carolins sera signé à Rome la semaine prochaine.

Le service pour Alphonse XII à Rome

Rome, 13 décembre. — C'est demain, lundi, qu'aura lieu le service funèbre pour le roi Alphonse d'Espagne.

Une alerte

London, 13 décembre. — On télégraphie de Townsville qu'une épidémie qui croit être le choléra s'est déclarée à bord du steamer Dorinda, qui est arrivé hier. Il y a 200 cas dont 5 mortels.

Nouvelles d'Égypte

Le Caire, 13 décembre. — 3000 rebelles ont attaqué Nagra-Kel, point situé à 2 milles au nord de Koshob, et occupé par 200 hommes de troupes égyptiennes sous les ordres du capitaine Besan.

Après plusieurs heures de combat, l'ennemi a été repoussé.

Quatre soldats égyptiens ont été blessés.

On ne connaît pas les pertes de l'ennemi. Il s'est retiré vers le Sud.

La question bulgare terminée

Vienna, 13 décembre. — L'on peut annoncer aujourd'hui que la question bulgare est virtuellement tranchée. Les négociations directes entre les divers cabinets ont eu pour résultat que les trois empires ont abandonné le principe du rétablissement du statu quo ante.

Le traité de Berlin, dont plusieurs stipulations n'ont jamais été exécutées, n'est plus considéré comme un obstacle insurmontable à la réalisation des vœux de la Roumanie orientale, et l'on se prépare en conséquence à reconnaître les faits accomplis.

Le statu quo ante ne sera pas rétabli, mais on s'arrangera pour défer, sous certaines conditions, au désir des Roumains d'avoir le prince Alexandre pour gouverneur.

Les détails et les conditions de la paix seront déterminés plus tard, tandis qu'on se mettra d'accord au sujet de l'union de la Roumanie et de la Bulgarie.

La ville de M'Sila détruite par les tremblements de terre

Alger, 13 décembre. — Les derniers télégrammes confirment que la ville arabe de M'Sila est un monceau de ruines; elle devra être reconstruite entièrement. La population, déjà très pauvre avant le séisme, se trouve réduite à une extrême misère. Les approvisionnements, notamment les céréales, ont été anéantis.

La question Bradlaugh

London, 13 décembre. — On assure que, dès l'ouverture du Parlement, un membre influent du parti libéral présentera un projet de loi tendant à autoriser les membres de la Chambre à substituer au serment religieux un simple promesse de fidélité à la Couronne et à la Constitution.

Cette proposition a été provoquée par la situation de M. Bradlaugh, que la ville de Birmingham vient d'envoyer pour la troisième fois à la Chambre des Communes, où il n'a encore pu siéger.

Crise ministérielle en Turquie

Constantinople, 13 décembre. — Le bruit d'une crise ministérielle court ici.

Un discours belliqueux

Berlin, 13 décembre. — Le général baron von Loeb, commandant en chef des corps d'armée prussiens, a dit, dans un toast porté dans un banquet à Dusseldorf, que les corps d'armée du Rhin et de la Westphalie ont toujours marché ensemble. Il a ajouté que s'il était nécessaire de résister à un ennemi étranger, les marcheront de nouveau contre cet ennemi, et cette éventualité n'est pas impossible. Les officiers allemands expriment si rarement une opinion politique, que ces paroles ont naturellement provoqué une grande sensation.

Le testament de M. Vanderbilt

New-York, 13 décembre. — Dans son testament M. Vanderbilt lègue à sa veuve une rente annuelle de 200,000 dollars et un capital d'un demi-million de dollars. Il donne à chacun de ses huit enfants dix millions et à son fils Cornelius, deux millions en plus.

Les legs de bienfaisance s'élèvent à un million de dollars.

Le testateur défend de vendre ses actions de chemins de fer sans le consentement de tous ses enfants.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

A PARIS

La température froide et humide qu'il faisait hier matin a retenu chez eux un grand nombre d'électeurs, préférant attendre l'après-midi dans l'attente d'une éclaircie qui, d'ailleurs, n'est pas venue.

Aussi, dans la matinée, la plupart des 618 sections parisiennes ont-elles reçu peu de visiteurs, sauf cependant dans les quartiers populaires, les ouvriers étant plus matineux.

Dans beaucoup de sections, les bureaux n'ont pu être formés de suite, et ce n'est que vers neuf heures, dix heures même en certains endroits, qu'ils ont pu être constitués.

Dès l'ouverture des portes, les environs des sections étaient occupés par de nombreuses équipes de distributeurs de listes; on en comptait une moyenne de douze à seize, quelquefois vingt, plusieurs comités ayant pris deux distributeurs. Chacun des représentants des divers comités avait arboré autour de sa casquette ou de son chapeau une bande de couleur différente : ce barriolage multicolore était assez pittoresque.

Dans l'après-midi, les électeurs ont été moins rares dans les sections, mais on sera loin, croyons-nous, d'atteindre le même chiffre de votants qu'aux 4 et 18 octobre. Pour des raisons diverses on pense que les abstentions seront plus nombreuses; à l'abord a cause du mauvais temps, ensuite en prévision de la ballottage qui ne peut manquer d'avoir lieu en raison du grand nombre des candidats.

À six heures précises, le dépouillement des votes a commencé. Il était terminé, dans toutes les sections, à neuf heures et demi.

La préfecture de la Seine avait donné des instructions pour que le dépouillement des scrutins fut fait par quinze scrutateurs divisés en cinq tables par chaque section.

Au fur et à mesure, les résultats connus étaient envoyés au cabinet du préfet de la Seine, au pavillon de Flore, qui les centralisait et les communiquait à la presse.

Résultats connus à une heure du matin

(203 sections. — Électeurs inscrits : 137,558. — Votants : 92,884.)

MM. Millerand, radical, 29,938; Mallard, radical, 28,082; Laborde, radical, 28,479; Hervé, conservateur, 27,025; D. Cochin, conservateur, 26,694; Du Barail (général), conservateur, 25,051; Cailly, conservateur, 24,705; Herold, opportuniste, 23,472; P. Dollfus, républicain modéré, 23,021; Joffroy, opportuniste, 22,343; Donville-Mathelin, radical et accord, radical, 22,014; Brinlou, radical, 21,716; Ranc, opportuniste, 21,380; Muzet, opportuniste, 19,307; Groppo, opportuniste, 17,731; Lévêque, républicain modéré, 13,249; Hattat, opportuniste, 13,943; Delahaye, opportuniste, 13,070; Ribot, républicain modéré, 11,753; Devé, républicain modéré, 10,308; Michau, républicain modéré, 8,334; Hédard, républicain modéré, 8,061; Ch. Dollfus, républicain modéré, 7,921; Joffroy, candidat ouvrier, 5,460; Delarouze, républicain, 5,039; Allemane, candidat ouvrier, 4,931; Blondeau, candidat ouvrier, 4,630; J.-B. Perin, candidat ouvrier, 4,503; Capoussin, candidat ouvrier, 4,484; Saint-Martin, 4,448; Cambon, comité central, 3,518; Maujan, comité central, 2,535; Humbert, comité central, 2,555; Finax, comité central, 2,201; Datalo, comité central, 1,971; Cosset, républicain, 1,317; Topart, républicain, 1,269; Ribourg, républicain, 1,277; Vaillant, révolutionnaire, 301; Perrochon, candidat ouvrier, 200; F. Pyat, révolutionnaire, 150; Vaughan, intransigeant, 93, 93.

DANS LE GARD

Nîmes, 14 décembre. — M. Gausseroux, candidat opportuniste, est élu député par 7 à 8,000 voix de majorité, contre M. Peyre, conservateur.

(Il s'agissait de remplacer M. Mastier de Montjou qui, élu dans le Gard et dans la Drôme, avait opté pour ce dernier département.)

Élections sénatoriales AIN

Votants : 903

Morellet, Union républicaine, 602 voix, élu.

Henri Germain, Centre gauc. 277

Divers, Union répub. 21

Il s'agissait de remplacer M. le docteur Robin, décédé, qui aux élections du 25 janvier, avait été élu par 673 voix sur 907 votants. M. Clumbrand père, qui venait en tête de la liste conservatrice, avait obtenu 200 voix.

EURE-ET-LOIR

Premier tour de scrutin

MM. P. Roussille, rep. conservateur, 284 voix

Dreux, anc. député, gauche rep. 216

Isambert, Union répub. 141

Ferlinand Dagé, indép. 47

Divers, 363

Il s'agissait de remplacer M. Jumeau, sénateur républicain, décédé, qui, le 25 janvier 1885, avait été élu par 418 voix sur 720 votants.

Deuxième tour

MM. Dreux, 302 voix, élu.

Roussille, 302

Divers, 26

Election d'un conseiller général

Dans la Loire-Inférieure — Canton de Blain.

M. Jules de Lareinty fils, monarch. 2,041 voix, élu

M. Bidel, opportuniste, 1,511

Il s'agissait de remplacer M. Sorbais, bonapartiste, décédé, qui avait été élu contre M. de Lareinty fils.

Les suppressions de traitement

Le Moniteur de Rome publie ces lignes : « Le prétexte allégué pour ces suppressions de traitement est sans fondement; c'est une mesure arbitraire, injuste, illégale, mesquinement tyrannique. Comme telle elle appelle une protestation. Le gouvernement républicain ne doit pas oublier

que le Saint-Siège a fait preuve, vis-à-vis de la France, d'une délicatesse de procédés sans égale, d'une longanimité à toute épreuve; mais si ce gouvernement veut fonder administrativement le clergé, par la raison qu'il ne peut dénoncer le Concordat, s'il oserait arrêter de prétendus droits nouveaux, qui deviendraient ainsi des précédents fâcheux pour la paix des deux autorités, il pourrait arriver un moment où cette patience aura des bornes. »

« Au Vatican la suppression des traitements des desservants a produit une très fâcheuse impression. Léon XIII qui est toujours très calme et très prudent, n'a pas encore fait beaucoup de bruit, mais cela ne veut pas dire qu'il n'en fera pas. On peut même supposer qu'il en fera davantage en raison du retard. »

« Il a été patient; il a montré qu'il n'aurait pas combattu la République loyale et chrétienne, mais puisque la République en France tient à être déloyale et antichrétienne; puisqu'elle veut pousser et pousser déjà les choses à bout, eh bien ! qu'elle prenne garde; Léon XIII ne lui épargnera pas sa juste colère, et l'Europe entière, qui a été témoin de sa longanimité, applaudira Léon XIII, et non pas M. Grévy ni M. Brisson. »

L'ÉGLISE ST-MARTIN A MARSEILLE

Le 12 décembre, le Conseil municipal de Marseille a adopté par 21 voix contre 7 le vœu présenté par M. Gras, demandant la dénonciation du concordat et la séparation des Églises et de l'État.

Avant la séance, le maire avait reçu la délégation de la réunion tenue à l'Éldorado. La délégation a présenté au maire l'ordre du jour qui demande la démolition de l'église St-Martin dans le délai de 8 jours. Le maire a assuré les délégués que la solution intervient dans la huitaine. Le conseil municipal s'est réuni de nouveau à 9 heures du soir pour délibérer définitivement sur l'affaire. La séance a été fort orageuse et s'est prolongée jusqu'à après minuit.

Le conseil a adopté, par 15 voix contre 15 (le maire ayant voix prépondérante), une proposition de dissolution présentée par l'administration municipale, tendant : 1^o à confier le vote du 11 décembre affectant provisoirement la halle Pujol catholique à la place de l'église St-Martin; 2^o à désigner un emplacement de 600 mètres carrés pour la construction de la nouvelle église; 3^o enfin, à allouer un crédit de 200,000 fr. pour cette construction. M. Rouge, conseiller municipal a motivé son vote en faveur de la proposition, en déclarant que si cette proposition n'était pas acceptée par l'évêque, la population marseillaise se chargerait de donner une autre solution à l'affaire.

REVUE DE LA PRESSE

La Lanterne poursuit ses attaques contre M. Paul Cambon, résident de France à Tunis, ancien préfet du Nord. Une adresse de félicitations à M. Cambon a été votée par la Chambre de commerce de Tunis, et ce journal dit à ce propos :

« Il y a six mois que par complaisance pour M. Cambon, le gouvernement laisse à l'abandon, dans l'anarchie, la régence de Tunis. »

« Depuis six mois, il n'y a plus à Tunis ni gouvernement militaire, ni administration judiciaire, ni pouvoir politique. »

« Depuis six mois M. le général Boulanger, M. le président Pontois et M. Cambon, résident-général, sont à Paris. »

« Le gouvernement ne peut pas se résoudre à trancher le conflit que M. Cambon a suscité entre les trois pouvoirs. »

« On ne peut pas donner tort à M. Cambon; il n'en a pas eu lui donner tort. »

« Et depuis six mois, la Tunisie est livrée au caprice absolu d'un tout jeune homme dont on ne sait encore s'il est plus dangereux par son intelligence ou par son incapacité. »

Cette situation et ces retards, encore aggravés par l'expédition plus qu'étrangère de la commission Cambon, accusent et compromettent le gouvernement de la façon la plus dangereuse.

« Qu'on ose donc, puisqu'on veut, à toute force, blanchir M. Cambon, qu'on ose franchement le renvoyer à Tunis. »

« Que le gouvernement prenne ouvertement la responsabilité des conséquences que peut produire son retour. »

« Sans bien M. Bonpari se fatigue à la-bas de quêter l'assui militaire les souscriptions enthousiastes... qui se refusent pour offrir une ovation spontanée à son chef. »

« Et ici, dans la commission, la situation devient difficile; difficile pour M. de Saint-Vallier, l'ami et le parrain politique de M. Cambon; difficile pour M. Florens, protecteur de la famille qui lui doit la nomination d'un frère à l'évêché de Laugres; difficile pour M. Jusserand, soldate et l'administration tunisienne; difficile pour M. François Charras, dont la haute autorité de directeur politique plaie officiellement sur la commission et qui ne craignait, pas il y a six mois, de défendre M. Cambon dans le Journal des débats, de pousser jusqu'à la casomnie, l'apreté de l'attaque contre la magistrature tunisienne. »

« Après de telles compromissions il est bien difficile à des amis de garder longtemps le caractère de juges. »

Cela devient compromettant pour eux; plus compromettant encore pour le gouvernement.

Certes, nous comprenons, après cela, qu'on n'ose pas porter la question devant la justice. Quel scandale ne serait-ce pas devant la cour d'assises et dans l'opinion que l'histoire de ces complaisances équivoques manœuvrées et de cette commission de juges triés sur le volet des amis les forçent.

Mais cela ne peut pas durer, et si l'on ne veut pas de procès il faut qu'on se décide, qu'on renvoie M. Cambon à Tunis.

Pourquoi n'a-t-on pas osé, pourquoi n'ose-t-on pas le faire ?

« Ah ? le gouvernement le sait bien. Il sait bien que, déconsidéré, détesté, peut-être encore plus méprisé qu'impopulaire, M. Cambon ne peut pas retourner à Tunis. »

M. le docteur Desprès, conseiller municipal de Paris et chirurgien à l'hôpital de la Charité, a adressé la lettre suivante à M. Le Sourd, directeur de la Gazette des Hôpitaux :

« Mon cher Directeur, »

« En dehors du Conseil municipal, un certain nombre de conseillers municipaux, attachés à un journal politique, et plusieurs journalistes, ont dans divers journaux, tenté d'atténuer la portée de la pétition que les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris, au nombre de... ont adressée à M. le ministre de l'Intérieur. »

« Nous sommes 114 médecins et chirurgiens en exercice dans les hôpitaux; il y a 17 médecins et chirurgiens honoraires, et 32 médecins et chirurgiens des hôpitaux attachés au bureau central. Il ne faut pas compter ni les accoucheurs ni les médecins aliénistes, nommés par un concours spécial, à qui les règlements n'accordent pas le titre de médecins des hôpitaux. »

« Tous les honoraires, c'est-à-dire des hommes qui ont passé trente à quarante ans de leur vie dans des services hospitaliers tenus soit par des laïques soit par des sœurs, ont tous signé, sauf un. Ce dernier exerce une fonction publique, qu'il était peut-être exposé à perdre, si l'on en juge par ce qu'on t dit certains journaux. »

« Sur les 32 médecins ou chirurgiens du bureau central, 12 n'ont point signé. »

« Enfin, parmi les médecins et chirurgiens en exercice ayant un service, 72 ont signé; 42, pour une cause ou pour une autre, se sont abstenus. Sur les 72 premiers, 30 dans leur service des infirmeries laïques; sur les 42 derniers, 20 dans leur hôpital un personnel laïque. »

« Voilà la situation rigoureusement exacte. »

« En présence de cet état de chose et de l'usage que les Initiés ont coutume de faire du silence de nos collègues, en présence de menaces qui ne sont pas dissimulées, je demande à nos collègues d'avoir le courage de leur opinion. »

« Qu'ils adressent à M. le ministre, si tel est leur sentiment, aussi loyalement que nous l'avons fait une lettre où ils diront, par exemple, ceci : « Dans l'intérêt du bon ordre et de la tenue des hôpitaux et hospices de la ville de Paris, il y a prouvé à remplace les religieux hospitaliers par des infirmières laïques. » »

« D^r Armand Dupuis, »

« chirurgien à l'hôpital de la Charité, conseiller municipal. »

P.-S. — Le Journal le Temps a exprimé le vœu que l'on consulte aussi les directeurs des hôpitaux sur la question. Cela serait pour le mieux, mais il faudrait auparavant donner l'assurance à ces administrateurs qu'ils ne seront point persécutés pour leur opinion, et que l'on ne prendra point prétexte de la signature de l'un d'eux pour les priver des récompenses dues à leurs services !

La Gazette des Hôpitaux fait suivre cette lettre de quelques lignes annonçant l'adhésion du docteur S. Pozzi, chirurgien de Lourcine, à la liste des signataires de la protestation contre la laïcisation des hôpitaux.

UN PRÉCÉDENT

On se préoccupe beaucoup de savoir quelle attitude le lieutenant-colonel Arrighi aura à son retour à Paris envers le général Bréva de l'Isle. Le colonel demandera-t-il réparation au général de ses déclarations devant la commission des crédits du Tonkin ? Donnera-t-il sa démission pour le propos ?

Un journal de Marseille dit que ce propos, que cette grave affaire a eu un précédent. Cela se passait en 1842.

Le commandant Arrighi était à Oran à la tête d'un bataillon du 2^e de ligne dont M. Levasseur était colonel, avant de passer général de brigade.

Il y avait méintelligence entre ces deux officiers. Arrighi accusait son chef de tenir à son sujet des propos désobligeants. Il en vint à concevoir contre le colonel une haine effroyable et il résolut de l'insulter par le fossé de sa barrière.

Or, la discipline ne permettait pas au colonel Levasseur d'accepter un duel avec un de ses subordonnés. Aussi, le commandant Arrighi n'hésita pas à briser son avenir, il prit sa retraite avant le temps et, dès qu'il eut cessé d'appartenir à l'armée, il somma son ancien colonel de tenir la promesse qu'il en avait reçue en Afrique de consentir à une rencontre. Des difficultés imprévues empêchèrent les deux adversaires de se rejoindre. Le colonel Levasseur fut nommé général. L'impudence et l'insolence d'Arrighi se continuèrent alors plus de bornes. Il quitta Paris et vint à Oran où il fut nommé son ancien chef.

Mais le général Lamoricière, commandant de la province d'Oran, informé de ce qui se passait, fut arrêté par l'impudence et l'insolence d'Arrighi et donna l'ordre de conduire immédiatement à bord d'un bâtiment à vapeur qui partait pour Marseille, le commandant Arrighi et son état-major.

Mais le général Lamoricière, commandant de la province d'Oran, informé de ce qui se passait, fut arrêté par l'impudence et l'insolence d'Arrighi et donna l'ordre de conduire immédiatement à bord d'un bâtiment à vapeur qui partait pour Marseille, le commandant Arrighi et son état-major.

Le général Levasseur vint lentement, car il avait été convenu qu'on viendrait tout le temps nécessaire. Le commandant Arrighi tomba et le docteur Jacques Auguste Martin, qui assistait au combat, constata que la halle, entrée par la partie supérieure du bras droit avait fracturé l'épaule, était entré dans la poitrine et avait divisé les bronches et pénétré dans la partie supérieure externe du bras gauche. Arrighi rendit le sang par la bouche et les narines. Il était mort sans proférer une parole.

Le général et ses témoins passèrent aux assises